



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**



PNUE

Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR IG. 20/3
24 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Première réunion des Parties contractantes (COP)
au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage
spécialement protégées (SPA) dans la Région
des Caraïbes

La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001

PROJET

**Evaluation du Travail du
Comité Consultatif Scientifique et Technique
Intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000)**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>No des pages.</u>
Résumé administratif	2
1. INTRODUCTION	5
2. HISTORIQUE	6
2.1 Objectifs fixés par le ISTAC	6
3. CONSTATS	8
3.1 Performances	8
3.2 Limitations	9
3.3. Insuffisances	12
3.4 Perception des Membres du ISTAC	14
4. SUIVI NECESSAIRE	15
4.1 Problèmes à résoudre	15
4.2 Opportunités et orientation pour l'avenir	17
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	19
Bibliographie	21
Liste des acronymes	22
Appendices	
Appendice 1 : Termes de référence pour la examen	23
Appendice 2 : Objectifs de la réunion du ISTAC	24
Appendice 3 : Produits du Programme SPAW	26
Appendice 4 : Examen des questions envoyées aux participants à la réunion du ISTAC	32

RÉSUMÉ ADMINISTRATIF

Introduction

La Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) a recommandé d'entreprendre un examen du STAC. Cette évaluation a été conduite en mai et juin 2001, et traite des accomplissements et des déficiences du ISTAC depuis sa première réunion en 1992.

Réalisations

L'examen a trouvé qu'il y avait plusieurs domaines dans lesquels les processus du ISTAC avaient réussi. Les principaux résultats comprennent :

- a. La production d'un certain nombre de produits demandés pour le fonctionnement du ISTAC et la mise en œuvre du programme SPAW, surtout:
 - Le projet du Règlement intérieur du ISTAC;
 - Les critères de sélection et d'inscription des espèces dans les Annexes du Protocole;
 - Les espèces proposées pour figurer dans les Annexes du Protocole;
 - Les lignes directrices relatives à l'établissement et à la gestion des zones protégées, la législation nationale pour la mise en œuvre du SPAW et le financement pour les zones protégées;
 - Conseil sur les arrangements coopératifs avec d'autres conventions;
 - Les Termes de référence pour le Centre d'activités régional SPAW;
- b. Conseils au Secrétariat du SPAW sur la mise en œuvre du Protocole SPAW et du Programme régional SPAW; et
- c. Forum pour une collaboration sérieuse et suivie entre des institutions variées comme des gouvernements régionaux, des institutions intergouvernementales et des organisations non-gouvernementales.

Points faibles

Malgré l'important succès rencontré, un certain nombre de points faibles ont également été identifiés. Ils comprennent :

- a. Le besoin de développer une gamme importante de critères et de lignes directrices pour la mise en œuvre du SPAW;
- b. Le besoin d'établir des relations avec un certain nombre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres initiatives régionales.
- c. L'utilisation limitée des Groupes de travail ad hoc;
- d. Le besoin de réunions annuelles du ISTAC;

- e. Le besoin d'élaborer une meilleure méthode d'évaluation pour le Programme SPAW pour s'occuper des impacts directs aux niveaux national et local;
- f. Le besoin d'améliorer les communications; et
- g. Les limitations causées par des ressources financières insuffisantes.

De plus, un certain nombre de lacunes politiques et opérationnelles ont également été identifiées. Elles comprennent :

- a. L'omission du secteur privé dans le ISTAC; et
- b. L'intérêt accordé aux relations avec la Convention sur la biodiversité et CITES et l'exclusion d'autres conventions importantes comme la Convention sur le patrimoine.

En sus des éléments ci-dessus, il apparaît que l'implication des gouvernements dans SPAW-ISTAC n'est pas à un niveau optimal. Ceci est basé sur le niveau d'attention accordée aux demandes et aux initiatives particulières du ISTAC et du Secrétariat, au niveau de la mise en œuvre nationale du Protocole SPAW, et au niveau de la compréhension des produits et des opportunités engendrés par SPAW.

Problèmes à résoudre

Considérant les points ci-dessus, l'examen a identifié un certain nombre de problèmes qui devraient être traités par le STAC, surtout :

- a. La redéfinition de la structure et du but du STAC, pour en faire un organisme permanent et qui inclus des participants non-gouvernementaux et du secteur privé;
- b. La finalisation du Règlement intérieur du STAC;
- c. La examen des critères pour l'inscription des espèces dans les listes des Annexes du Protocole SPAW;
- d. La production d'un certain nombre de lignes directrices nécessaires à la mise en œuvre du SPAW;
- e. L'examen des accords de coopération avec Ramsar et la CDB pour orienter la mise en œuvre de ces accords;
- f. Passer au plus tôt un accord avec la Convention sur le patrimoine et CITES;
- g. Etablir un processus d'orientation et de préparation pour les membres du STAC;
- h. S'assurer d'une meilleure compréhension des produits du SPAW;
- i. Améliorer la participation des initiatives et des processus du SPAW;

- j. Elaborer une méthode et un mécanisme d'évaluation de l'impact du Programme SPAW au niveau national; et
- k. Développer des accords financiers durables pour le fonctionnement du STAC et la mise en œuvre du Programme SPAW.

Conclusion

Dans ce contexte de ressources limitées, le Comité consultatif scientifique et technique intérimaire a fonctionné avec un succès raisonnable depuis les neuf années que le Protocole SPAW a été adopté.

En plus des nombreux résultats utiles, le processus du STAC offre une opportunité de collaboration pour divers gouvernements régionaux, institutions intergouvernementales et des institutions de sociétés civiles.

Le STAC a été confronté à un certain nombre d'imperfections, la majorité d'entre elles semblent être directement ou indirectement liées aux faibles ressources financières disponibles pour le programme SPAW du PEC. On ne pourra venir à bout de la plupart de ces défauts uniquement avec une injection adéquate de fonds, une participation plus active de la part des gouvernements est également nécessaire.

On présente finalement le support général pour le Programme SPAW, le Secrétariat, et le processus du STAC. Maintenant que le Protocole est entré en vigueur, ce support doit se traduire par une amélioration de la mise en œuvre du programme afin de résoudre les problèmes de conservation dans la région des Caraïbes.

Evaluation du travail du Comité Consultatif Scientifique et Technique Interimaire (ISTAC) depuis sa creation (1992-2000)

1. INTRODUCTION

1. Ce rapport présente les conclusions de l'examen du travail du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), présentant ses réalisations et ses défauts depuis sa première réunion en 1992.
2. L'examen du ISTAC a été recommandé par la Quatrième réunion du ISTAC (Recommandation No. 14), qui a eu lieu à La Havane, Cuba, du 3 au 6 août 1999.
3. Le rapport sera présenté à la Première réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole concernant les zones et la vie sauvage spécialement protégées et la Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (La Havane, Cuba, respectivement du 24-25 septembre et du 27 au 29 septembre 2001). Cette évaluation du travail du STAC a été élaborée pour servir de base d'informations aux discussions sur le travail futur du STAC.
4. L'examen a été réalisé par un consultant de mai à juin 2001 guidé par les Termes de références (Appendice 1) élaborés par l'Unité de coordination régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (UNEP-CAR/RCU). L'approche adoptée pour diriger l'examen est la suivante :
 - a. Examen des rapports des réunions du ISTAC;
 - b. Examen des publications et autre matériel relatif au Programme SPAW;
 - c. Examen des rapports des réunions d'autres organismes techniques associés aux Secrétariats des conventions concernées, en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les terres humides d'importance internationale en particulier comme les habitats des oiseaux aquatiques (Convention Ramsar), et la Convention sur le commerce international des espèces animales ou végétales menacées (Convention CITES); et
 - d. Les commentaires demandés à un certain nombre de personnes ayant participé aux réunions du ISTAC.

2. HISTORIQUE

5. L'établissement du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW a été décrété par l'Article 20 du Protocole. L'Article 20 (3) charge le Comité de conseiller les Parties (contractantes), par l'intermédiaire de l'Organisation (PNUE), sur

les questions scientifiques et techniques relatives au Protocole. Les thèmes du Protocole pour lesquels des conseils devraient être fournis comprennent :

- a. La liste des zones protégées;
 - b. La liste des espèces protégées;
 - c. Les rapports sur la gestion et la protection des zones et des espèces protégées et de leurs habitats;
 - d. Les propositions d'assistance technique pour la formation, la recherche, l'éducation et la gestion (y compris les plans de restauration des espèces);
 - e. L'évaluation des impacts sur l'environnement (associé à des projets de développement pouvant avoir un impact négatif sur les zones ou les espèces protégées, par l'Article 13);
 - f. La formulation de lignes directrices et de critères communs (pour les zones et les espèces protégées par l'Article 21); et
 - g. Tous les autres sujets concernant la mise en œuvre du Protocole, y compris les sujets s'y référant par les réunions des Parties.
6. La Conférence de Plénipotentiaires pour l'adoption du Protocole SPAW, du 15 au 18 janvier 1990, a convenu d'établir un Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) sur les zones et la vie sauvage protégées jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole.

2.1 Objectifs établis pour le ISTAC

7. Quatre (4) réunions du ISTAC ont eu lieu avant l'entrée en vigueur du Protocole SPAW:
- La Première réunion du ISTAC, avec 33 participants représentant 12 gouvernements et 8 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales (ONG), Kingston, Jamaïque, du 4 au 8 mai 1992.
 - La Deuxième réunion du ISTAC, avec 42 participants représentant 24 gouvernements et 5 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, Guyane française, du 3 au 5 mai 1993.
 - La Troisième réunion du ISTAC, avec 44 participants représentant 25 gouvernements et 8 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, Kingston, Jamaïque, du 11 au 13 octobre 1995.
 - La Quatrième réunion du ISTAC, avec 50 participants représentant 17 gouvernements et 9 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, La Havane, Cuba, du 3 au 6 août 1999.
8. L'Article 20 (4) du Protocole prévoit que le STAC/ISTAC adopte son propre Règlement intérieur. Un projet préliminaire de Règlement intérieur a été discuté et examiné lors de la première réunion du ISTAC, en 1992. Afin de satisfaire aux exigences du Protocole, l'ordre du jour du ISTAC reposait sur les objectifs de chaque réunion (Appendice 2). Les objectifs établis pour les réunions du ISTAC (UNEP 1992, 1993, 1995, 1999) peuvent être regroupés comme suit:

- a. Examen de la mise en œuvre des activités depuis la dernière réunion du ISTAC;
 - b. Examen du plan de travail et du budget pour le Programme régional SPAW;
 - c. Examen des sujets techniques et scientifiques (critères, lignes directrices, etc.);
et
 - d. Examen des initiatives spéciales et pertinentes (IUCN IVth World Parks Congress, ICRI, etc., par exemple).
9. La documentation consultée indique que l'on passait la plupart du temps des réunions du ISTAC à traiter de sujets de programmation (comme les plans de travail, les projets), plutôt que de matières scientifiques et techniques (comme les listes d'espèces etc.). Ceci relevait d'une décision de la Première réunion en 1992, qui consentait à concentrer ses efforts sur l'intégration des programmes avec les activités générales du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC). Bien que l'équilibre soit préférable, l'intérêt porté aux activités mises en oeuvre reflète également probablement l'importante quantité de travail entrepris, comme le support croissant au Programme SPAW, en particulier après avoir survécu à une période difficile au milieu des années 90.
10. Les ordres du jour des réunions du ISTAC ont été préparés par le Secrétariat en se basant sur les nécessités des rapports de suivi des réunions précédentes du ISTAC ou plus généralement sur ceux de la mise en œuvre du SPAW. Ces derniers comprennent les décisions prises par le Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et/ou les Réunions intergouvernementales du PEC et des Parties contractantes de la Convention de Carthagène. En plus des documents de travail fournis par le Secrétariat à la demande des Gouvernements, un certain nombre d'institutions régionales ont également soumis des documents qui, lorsqu'ils n'étaient pas directement reliés à l'ordre du jour, portaient généralement sur des questions traitées au sein du Protocole. Les décisions prises lors des réunions du ISTAC rentraient dans le cadre des recommandations des Réunions Intergouvernementales et des Parties contractantes suivantes (IGM) pour examen et accord final ou approbation.
11. Une fois que le plan et/ou les initiatives spécifiques étaient approuvées grâce au processus des réunions intergouvernementales, le Secrétariat poursuivait l'exécution en utilisant différents moyens y compris :
- Contracter des institutions pour exécuter les activités, les projets et/ou les études nécessaires;
 - Demander la collaboration d'une institution pour entreprendre les activités en association avec le PEC ; et
 - Contracter des consultants pour travailler sous la direction du Secrétariat (essentiellement pour la préparation des rapports).

3. CONSTATS

12. Considérant les performances et les points faibles du ISTAC, il est important de faire la différence entre les opérations du Secrétariat et celles du ISTAC, même si une distinction nette est parfois difficile. Il est de plus important de se souvenir que le ISTAC a été établi pour **conseiller** les Parties contractantes du Protocole, à travers le Secrétariat, et n'a aucun rôle d'exécution.

3.1 Performances

13. Les premières performances à considérer sont inhérentes aux résultats générés par le ISTAC. Les principaux résultats comprennent :
- Le projet de Règlement intérieur révisé pour le ISTAC;
 - Les critères de sélection et d'inscription des espèces à figurer dans les Annexes du Protocole;
 - Les listes d'espèces proposées à inclure dans les Annexes du Protocole;
 - Les lignes directrices pour la sélection, l'établissement et la gestion des zones protégées (CEP Technical Report No. 37);
 - Les directives pour le Programme de coopération CDB-SPAW;
 - Les Termes de Référence pour le Centre d'activités régional du SPAW;
 - Un guide législatif pour aider à la mise en œuvre du Protocole SPAW; et
 - Un guide de financement pour les zones protégées (UNEP/TNC, 2001).
14. Les conseils sur la mise en œuvre du protocole constituent le second domaine de travail dans lequel le ISTAC a remporté un succès important. Les résultats dans ce domaine sont basés sur un examen des plans de travail et de la mise en œuvre du SPAW, l'examen des résultats du Secrétariat, et l'examen des rapports pertinents des institutions participantes. Bien que seulement quatre réunions aient eu lieu, le volume de documentation compulsée et la gamme des questions couvertes étaient assez importants. Les rapports des réunions indiquent que la plupart des matières présentées au ISTAC pour discussion ont été clôturées de façon satisfaisante.
15. On peut dire que le résultat le plus remarquable du ISTAC soit qu'il ait agit comme un forum facilitant les discussions au sein d'une grande variété d'institutions régionales et internationales. Bien que nombre de ces institutions soient des organisations non-gouvernementales (ONG) et participent par conséquent en tant qu'observateurs, il y a eu une quantité importante d'apports et de supports provenant de ces institutions. En fait, on peut dire que le ISTAC représentait le meilleur exemple d'espace institutionnel dans la région des Caraïbes et a permis des apports de façon constante de la part des ONG dans un partenariat total avec les institutions gouvernementales. Ceci ne s'est pas seulement produit lors des discussions qui ont eu lieu lors des réunions du ISTAC, mais également

dans les termes de la contribution à la documentation (technique) et la collaboration à la mise en œuvre du Programme SPAW. Cette contribution ouverte et technique fournie par les ONG au processus du ISTAC a été précieuse et devrait se poursuivre dans le STAC.

16. Bien que le Secrétariat est dû faire face à de sérieuses limitations de ressources au cours des années, il a fait un très bon travail dans la poursuite de la plupart des recommandations du ISTAC. Ce fait a été relevé par les participants lors de nombreuses réunions du ISTAC, ils n'ont pas seulement fait des remarques sur le niveau des résultats du Secrétariat mais aussi sur la qualité élevée des rapports présentés au ISTAC. L'Appendice 3 contient un résumé des résultats les plus importants du Programme régional SPAW depuis l'adoption du Protocole SPAW.

3.2 Limitations

17. Comme auparavant, il est nécessaire de faire la différence entre les limitations du Secrétariat et celles du ISTAC. L'examen estime que les membres du ISTAC ont déjà remarqué un certain nombre d'imperfections, y compris :
 - a. Le besoin de développer une grande variété de critères et de lignes directrices pour la mise en œuvre du SPAW (c'est à dire des lignes directrices pour l'harmonisation des catégories de gestion des zones protégées au niveau régional);
 - b. Le besoin d'établir des liens et des accords avec un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement et des initiatives régionales;
 - c. L'utilisation limitée des groupes de travail ad hoc ;
 - d. Le besoin de réunions annuelles du ISTAC,
 - e. Le besoin de développer une méthode d'évaluation améliorée pour le Programme SPAW pour se concentrer plus sur les impacts directs aux niveaux national et local ; et
 - f. Le besoin pour les gouvernements de développer des mécanismes pour améliorer la communication entre leurs correspondants et le PEC, SPAW, CITES, CDB, Global Environmental Facility, et d'autres institutions similaires, ainsi qu'entre les correspondants du SPAW et le Secrétariat.

3.2.1 Objectif limité des délibérations du ISTAC

18. L'un des défauts du processus du ISTAC était l'objectif quelque peu étroit des délibérations. Il est mentionné ci-dessus (Section 3.1) que des résultats significatifs ont été atteints dans le domaine de la révision du plan de travail et de la mise en œuvre du Programme SPAW. Il est également apparu que l'on a pas apporté un intérêt constant aux matières qui ont une orientation plus «scientifiques» et/ou «techniques». Par exemple, les propositions incluses dans les Annexes qui ont été présentées à la Première réunion du ISTAC en 1992, et les incohérences dans les listes des espèces figurant dans les trois Appendices de CITES ont été remarquées. Cependant ces problèmes n'ont

toujours pas été résolu. Bien que l'on comprenne qu'un sujet de cette importance ne puisse être mené à bonne fin seulement lors d'une réunion des Parties, ce qui ne peut avoir lieu qu'après l'entrée en vigueur du Protocole, il aurait été intéressant pour le ISTAC de trouver des solutions à ce problème qui aurait pu être entériné par la Première réunion des Parties. De plus, un certain nombre de lignes directrices doivent être élaborées pour la mise en œuvre du Protocole. La négligence la plus flagrante à ce sujet concerne le Règlement intérieur du STAC. La deuxième réunion ISTAC (1993) a observé que la Sixième réunion intergouvernementale et Troisième réunion des Parties contractantes requerraient que le Règlement intérieur soit arrêté par le ISTAC « ...avant sa présentation pour être examiné par la Première réunion du STAC... » Il aurait été utile pour les réunions suivantes du ISTAC de traiter cette question afin de progresser avant la Première réunion du STAC.

3.2.2 Relations avec les autres accords

19. La seconde matière qui requiert plus d'attention est relative aux liens avec les autres initiatives internationales et régionales. Alors qu'il est important pour le Secrétariat d'être informé des différentes initiatives, les nombreux experts participants au ISTAC interviennent également dans de nombreuses autres initiatives de la région et auraient pu profiter de ces occasions pour développer des liens à ces niveaux. Il était important de ne pas seulement apporter des compétences techniques au ISTAC, mais les participants (ensembles) auraient dû développer une image claire des besoins, des priorités, des initiatives et des tendances régionales pour mieux guider le PNUE-CAR/UCR dans une stratégie d'intervention et permettre une allocation de ressources plus appropriée. Les explications possibles de ce travers sont:

- Les questions de «planification stratégique» ont été perçues comme étant le rôle du Secrétariat ; et/ou
- Le Programme pour l'environnement des Caraïbes et le SPAW ont été perçus par beaucoup de pays comme ayant des avantages relativement limités, et ceci ne justifiait pas l'effort supplémentaire nécessaire pour la préparation des réunions du ISTAC.
- Les correspondants du SPAW et du PEC ne sont pas toujours les mêmes que pour les autres initiatives régionales/internationales et une coordination nationale déficiente.

3.2.3 Activité inter-session

20. Une autre limitation dans le fonctionnement du ISTAC était l'étendue restreinte avec laquelle il a utilisé les groupes de travail ad hoc. Ce mécanisme a été utilisé pour la préparation des lignes directrices sur les zones protégées et pour l'élaboration des Annexes. Il a également été utilisé pour examiner la compatibilité de SPAW avec CITES pendant et suivant les quatre réunions du ISTAC en 1999, mais il a eu une activité et une

interaction très limitées parmi les membres du groupe après la fin de la réunion. Une utilisation plus conséquente des groupes de travail serait venue à bout, dans une grande mesure, d'un certain nombre de points faibles relevés dans ce document.

3.2.4 Le nombre limité des réunions du STAC

21. L'efficacité du ISTAC a certainement également été restreinte à cause du nombre limité des réunions. Ceci a pour le moins limité le nombre de questions à traiter, ainsi que rallongé le temps nécessaire pour venir à bout des problèmes. La fréquence des réunions a un impact sur d'autres points moins évidents mais non moins importants. L'un des impacts important était les questions techniques relatives au SPAW en retard par rapport aux développements mis en place avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ou d'autres programmes régionaux. Ceci a été relevé par la Quatrième réunion comme l'une des raisons possibles pour les incohérences remarquées entre les espèces figurant dans les listes de SPAW et de CITES.
22. L'autre impact majeur fut le manque de continuité résultant d'un renouvellement des experts relativement important. En consultant les rapports des réunions du ISTAC, on s'est aperçu qu'en dehors du personnel du Secrétariat, une personne seulement a assisté aux quatre réunions du ISTAC. . On pourrait débattre du fait que la permanence était due à la rétention du personnel par les gouvernements membres et la disponibilité du processus du ISTAC. Cependant, le taux de changement de personnel, quel qu'en soit la raison, a diminué l'efficacité du ISTAC. Il faut de plus considérer qu'alors que les rapports des réunions transmettaient les décisions prises, les raisons sous-jacentes à nombreuses de ces décisions demeuraient seulement dans la mémoire des participants du ISTAC.
23. Le nombre restreint des réunions a engendré un autre impact : trop de questions accumulées devaient être traitées lors de chaque réunion, limitant ainsi le temps et la profondeur des discussions qui auraient pu être consacrés à chaque question. On doit cependant noter, qu'étant donné les implications financières pour la tenue des réunions en trois langues, et où les coûts de participation pour l'un des membres de chaque gouvernement était payé par le Secrétariat, il n'était possible pas d'organiser plus de réunions.

3.2.5 Elaboration de l'Ordre du jour

24. Pour ajouter aux limitations identifiées ci-dessus par le ISTAC, l'examen a identifié que l'une des imperfections du processus du ISTAC résidait dans la manière d'établir l'ordre du jour. La circulation de l'Agenda provisoire pour chaque réunion du ISTAC n'a pas toujours eu lieu au moins soixante jours (60) avant la réunion, tel que requis par le projet de Règlement intérieur. Au lieu de cela, le Secrétariat a suivi la procédure habituelle des Nations Unies pour la circulation de l'agenda qui est de six semaines préliminaires. Quelles qu'en soient les raisons, l'impact sur le processus du ISTAC est apparemment

négligeable puisque lors d'une seule réunion un membre a demandé de rajouter un point à l'ordre du jour. Une exception importante est la préparation pour la Quatrième réunion du ISTAC pour laquelle le Secrétariat a invité tous les gouvernements, six mois avant la réunion à faire des commentaires, mais après quelques rappels, seulement trois gouvernements ont apporté leur concours. Il semble donc que les membres (gouvernements) du ISTAC désiraient eux-même restreindre le nombre de sujets qui leur était présentés par le Secrétariat. Il a été suggéré que cette approche apparente de laisser-faire ait été adoptée parce que le processus SPAW ISTAC n'était pas perçu par les gouvernements comme un espace institutionnel traitant de façon substantielle des matières ayant un impact sur leur économie ou sur leurs stratégies de gestion de l'environnement. La comparaison a également été faite avec le processus CITES, dans lequel les membres des Caraïbes sont apparemment beaucoup plus actifs.

25. Le manque de ressources financières est à l'origine de la plupart de ces limitations. Cependant, avec l'entrée en vigueur du Protocole, l'importance du processus STAC perçue devrait croître, et les ressources et la créativité nécessaires devraient être libérées pour permettre au STAC de devenir plus productif et efficace.

3.3 Insuffisances

26. Comme ci-dessus, l'examen a remarqué que les membres du STAC avaient identifié un certain nombre d'insuffisances dans les politiques affectant le ISTAC et son fonctionnement.
27. La première omission est la composition du ISTAC. En plus d'experts des gouvernements aux qualifications techniques, des personnes d'organisations internationales, intergouvernementales et non-gouvernementales ont été invitées au ISTAC en tant qu'observateurs. Il découle de cette liste, plus par sa nature que par son omission, que les organisations du secteur privé n'auraient normalement pas été appelées à participer aux réunions du ISTAC. Cette « négligence » devrait être corrigée pour le STAC, surtout parce que finalement de nombreuses personnes et institutions qui s'occupent du commerce et/ou de la recherche avec les espèces sauvages appartiennent au secteur privé. Ceci est d'autant plus vrai dans les cas de propriétaires des terrains identifiés comme zone protégée potentielle. Même si un statut d'Observateur complet dans le STAC n'est pas souhaitable¹, l'utilisation des groupes de travail permettra des contributions de la part de ces groupes.
28. La seconde lacune identifiée était la vision limitée pour forger des liens avec les secrétariats d'autres conventions. L'intérêt s'est ainsi centré sur la Convention sur le commerce international des espèces animales ou végétales menacées (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur les terres humides

¹La possibilité d'échanges d'avantages ou autres bénéfiques directement cumulés pour les intérêts du secteur privé, leur participation au CCST devrait être examinée. La question ici serait plus celle d'avantages injustes (vis à vis d'autres entreprises) que simplement le rejet des avantages.

d'importance internationale comme en particulier les habitats des oiseaux aquatiques (Convention Ramsar), qui sont des choix logiques. Cependant, la documentation compulsée ne fournit pas d'explication pour l'exclusion d'autres choix logiques d'initiative. Bien que le Protocole SPAW se réfère seulement à CITES et à la Conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages, un autre choix logique aurait été la Convention relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO (Convention sur le patrimoine). Avec neuf gouvernements des Caraïbes signataires de la Convention sur le patrimoine, l'importance des sites du patrimoine mondial, et la norme conduisant à l'évaluation des sites avant leur désignation, les liens avec l'UNESCO pour la collaboration entre SPAW et la Convention sur le patrimoine, elle aurait dû être incluse dans cette initiative. Cependant quelques progrès ont été faits pour résoudre les problèmes ci-dessus, comme le Secrétariat du SPAW qui a travaillé avec le Bureau de la Convention Ramsar depuis 1999, aboutissant à la signature, le 1^{er} mai 2000, d'un Mémorandum de coopération entre les deux secrétariats

29. Les relations avec les secrétariats d'autres conventions doivent aller au-delà de l'élaboration de Memoranda de coopération. Bien que le ISTAC demande que ces derniers soient élaborés avec la CDB et CITES, apparemment les membres (gouvernements) du ISTAC n'aident pas à leur élaboration et n'encouragent pas non plus de façon active leur mise en œuvre avec les Secrétariats respectifs. Le manque d'apports actifs à ce sujet pourrait être attribué aux facteurs mentionnés ci-dessus ; qui sont le peu d'importance apparente apportée au processus du ISTAC et des mécanismes de communication et de coordination inadéquats au niveau national parmi les correspondants des diverses conventions, y compris les correspondants du SPAW. Le STAC devrait jouer un rôle plus actif pour assurer que les relations avec les autres conventions ne soient qu'établies mais aussi que des activités mutuellement bénéfiques soient mises en œuvre.
30. On pourrait débattre des nombreuses imperfections et lacunes identifiées dans ce rapport et de leur relations avec le peu d'importance prétendue accordée par les gouvernements au Protocole SPAW et au processus du ISTAC. Malgré qu'on ait, par exemple, dépensé beaucoup d'énergie à faire que les gouvernements désignent des correspondants pour le SPAW, certains ne l'ont toujours pas fait. Ceci combiné aux limitations des ressources financières et physiques du Secrétariat, a rendu difficile d'exploiter et/ou de résoudre chaque question avec l'ampleur désirée.

3.4 Perceptions des membres du ISTAC

31. La perception des membres du ISTAC a été obtenue grâce à des discussions, tenue avant l'étude avec un certain nombre de participants, et plus récemment, grâce à une enquête avec un nombre réduit de membres du ISTAC. L'enquête sur le processus du ISTAC a pris la forme d'un simple questionnaire (Appendice 4) envoyé à huit (8) personnes qui ont participé aux réunions du ISTAC. Les personnes ont été sélectionnées au hasard pour

représenter des groupes de langues, de taille de pays et de juridiction (états indépendants et territoires dépendants différentes), des gouvernements, et des ONG.

Seulement une (1) réponse au questionnaire a été reçue.

32. La quantité de réponses n'est pas mentionnée ici pour sa valeur statistique mais plutôt pour renforcer le commentaire sur les mécanismes de communication utilisés par le SPAW et le ISTAC. La faible réponse à l'enquête reflète le nombre apparemment peu élevé de réponses envoyées au Secrétariat pour d'autres enquêtes relatives à d'autres sujets. Ceci semble à première vue confirmer le point présenté ci-dessus concernant la perception de la part des membres du ISTAC de l'importance du SPAW et du processus du ISTAC. Cependant, le degré de confort des personnes avec les modes de communications particuliers, ainsi que l'importance accordée à ces modes ne devraient pas être ignorés. Un examen plus approfondi de la question des mécanismes de communication et le coût relatif pour le processus SPAW devrait être entrepris.
33. Les réactions générales aux opérations du ISTAC ont été positives. Tout en reconnaissant que les performances auraient pu être meilleures, les membres ont souligné la qualité de nombreux produits du Programme SPAW, la capacité du Secrétariat à faire du bon travail avec une grande variété d'institutions des Caraïbes, ainsi que le nombre croissant de ratifications au Protocole.
34. Les réactions spécifiques sont les suivantes:
 - a. Réalisations du ISTAC
 - Leur nature technique,
 - Leur caractère régional,
 - Leur durabilité à supporter le fonctionnement du SPAW jusqu'à présent.
 - b. Autres avantages du ISTAC
 - Il améliore la capacité des spécialistes de la région.
 - c. Limitations du ISTAC
 - Finances limitées .
 - d. Thèmes majeurs à être traités par le ISTAC
 - Conseils techniques au Secrétariat SPAW pour les questions relatives aux problèmes de la région des Caraïbes.
 - Information et conseils techniques aux Parties du SPAW,
 - Optimisation et intégration des capacités techniques au bénéfice du SPAW.

4. SUIVI NECESSAIRE

35. Les futures actions du STAC doivent résoudre les problèmes soulevés ci-dessus, en particulier les limitations identifiées. De plus, l'intérêt devrait être modifié pour profiter d'un certain nombre d'opportunités, ainsi que de l'élargissement de l'appui existant.

4.1 Problèmes à résoudre

- a. Il est important de définir le plus tôt possible la structure et l'objectif du STAC et de s'assurer de son fonctionnement comme un organisme « en place », permanent, que les Parties et le Secrétariat peuvent utiliser comme ressource, et non pour uniquement organiser des réunions. Dans ce contexte, les Parties (ainsi que d'autres gouvernements et organisations concernées) doivent nommer rapidement leurs membres au STAC. La composition du STAC, en terme d'omission des participants du secteur privé, a été mentionnée ci-dessus (Section 3.3). Bien que la résolution de ces dernières questions ne soit pas urgente, elles devraient être corrigées dans un futur proche.
- b. Conjointement, et de manière aussi importante, le STAC doit finaliser le Règlement intérieur. Comme mentionné ci-dessus (Section 3.2.1), maintenant que le Protocole est en vigueur, il est nécessaire de conclure ce sujet.
- c. Les critères d'inscription des espèces dans les Annexes du Protocole doivent être revus pour s'assurer qu'ils satisfont toujours aux objectifs du Protocole et qu'ils répondent aux problèmes de conservation régionale. Ceci pourrait résulter en un examen des Annexes, en particulier en ce qui concerne les espèces endémiques.
- d. La première réunion du ISTAC a convenu que pour la liste des espèces, lorsqu'il n'y a pas d'évidence suffisante pour satisfaire les Articles 11 (4) et 19 du Protocole sur les nominations, le STAC aidera à la collecte des informations nécessaires. Ceci nécessite des discussions plus approfondies au sein du STAC et puisqu'un tel rôle pourrait élargir le mandat du STAC.
- e. Les accords avec la CDB, Ramsar et dans le futur avec CITES, ont besoin d'une attention supplémentaire. L'accord avec la CDB doit propulser vers une phase de mise en œuvre et a besoin de s'élargir pour traiter de questions spécifiques complexes comme la biotechnologie et le commerce du matériel génétique. De plus, les données de l'Autorité scientifique nationale (désignée pour la mise en œuvre de CITES) dans chaque pays des Caraïbes pourraient être partagées avec le PNUE-CAR/UCR et utilisées pour information lors des délibérations du STAC. Pour que ces accords soient efficaces, un support complet de la part des gouvernements au SPAW est nécessaire aux niveaux international et national, en particulier en participant aux réunions des autres conventions et en s'assurant que les liens nécessaires avec le SPAW sont spécialement mentionnés et mis en œuvre.

- f. Les critères et/ou lignes directrices qui doivent être achevés comprennent:
- Une typologie écologique pour les zones protégées dans les Caraïbes;
 - Les lignes directrices pour l'évaluation des zones protégées pour figurer dans le Protocole SPAW;
 - Priorités pour un programme de surveillance de la vie sauvage et des zones protégées;
 - Un modèle de législation nationale pour la mise en œuvre du Protocole SPAW; et
- g. La rotation importante des membres du ISTAC et ses implications ont été notés ci-dessus. Il peut être utile pour les membres du STAC d'être soumis à quelques activités « d'orientation » au début de la première réunion. Ceci aiderait à clarifier les attentes ainsi qu'à informer du travail de l'ordre du jour pour les réunions à venir. De plus, les gouvernements devraient instituer une forme de processus national de préparation, où les membres participants aux réunions du STAC seraient mieux préparés à traiter de la grande gamme de questions soulevées à l'ordre du jour.
- h. L'expérience a montré que les produits du SPAW ne parvenaient pas toujours aux personnes qui en avaient le plus besoin. Bien que ceci relève plus du fonctionnement du Secrétariat que du ISTAC, dans le futur, les membres du STAC peuvent aider en partageant simplement les informations et le matériel mis à disposition par le PNUE-CAR/UCR. Par exemple le Fonds des petites subventions développé dans le Réseau des gestionnaires des zones protégées (CaMPAM) est devenu opérationnel en juin 2000, jusqu'à aujourd'hui seulement trois zones marines protégées (MPA) ont postulé pour des fonds des subventions. La plus récente pratique du Secrétariat de mettre à disposition des documents sur le site web du Programme pour l'environnement des Caraïbes pourrait permettre à plus de personnes d'accéder à des informations pertinentes.
- i. Comme mentionné ci-dessus (h) il est nécessaire de développer un mécanisme et une méthode pour mieux évaluer l'impact du Programme Régional SPAW aux niveaux national et local, ce qui devrait inclure un feed-back actif et régulier de la part des gouvernements et des correspondants. Le STAC devrait aider à l'élaboration de l'évaluation de la méthode et au feed-back actif des gouvernements.
- j. La question des fonds inadéquats a déjà été mentionnée. Comme discuté dans les réunions du STAC, l'inconsistance des financements a abouti dans le passé à un certain nombre de projets et d'activités inachevés. Inversement, le taux de réponse peu élevé pour les initiatives du SPAW pour lesquelles les fonds existaient, comme avec le Fonds des petites subventions CaMPAM et les activités de formation locale faisant suite aux cours régionaux de Formation des éducateurs, pourrait refléter la perception selon laquelle les fonds relatifs au SPAW seraient insuffisants en quantité pour que l'on s'en soucie, en particulier quand les gouvernements sont accablés par les obligations associées à la pléthore d'accords multilatéraux et bilatéraux. Il a été

suggéré que la productivité croissante et un engagement plus important des gouvernements dans la mise en œuvre du SPAW aient comme résultat d'avoir la Convention de Carthagène supportée par une source de fonds comme Global Environmental Facility (GEF). Que la source de fonds soit le GEF ou le Fonds d'affectation spéciales du PEC, le STAC doit traiter de cette question du financement du STAC et des activités du SPAW.

4.2 Opportunités et directions futures

36. En plus des questions à traiter par le STAC, il existe un certain nombre d'occasions pour lesquelles une action de collaboration pourrait renforcer le travail du STAC et diminuer en même temps la charge du Secrétariat.

a. Etablissements d'accords avec les Conventions CITES et celle sur le patrimoine.
Les accords avec les conventions ci-dessus comportent un certain nombre d'avantages comprenant :

- La désignation de zones protégées dans la Convention sur le patrimoine pourrait entraîner une inscription automatique dans les listes SPAW;
- SPAW et la Convention sur le patrimoine nécessitent une évaluation avant la classification dans le statut de protégé. Ceci faciliterait le processus de l'une pour l'autre, la seconde n'ayant plus à investir beaucoup dans le développement des procédures de l'évaluation du site quand cela aura déjà été fait par les autres traités. Deuxièmement, les experts du SPAW pourraient participer aux évaluations conduites par la Convention sur le patrimoine, assurant ainsi que les compétences soient transférées et que les méthodologies soient normalisées.
- De tels accords pourraient prendre la forme d'un mécanisme pour mettre à jour la base de données du SPAW et fournir une information actualisée sur les zones et les espèces protégées dans les Caraïbes ; et
- Une coordination plus importante des activités traitant des zones et des espèces protégées dans la région des Caraïbes pour éviter les répétitions d'efforts et les actions conflictives ;
- Participation accrue des pays des Caraïbes à CITES, Ramsar, et à la Convention sur le patrimoine.

b. Etablissement des groupes de travail ad hoc de façon plus régulière et permanente.

Le travail des groupes de travail ad hoc selon les lignes directrices sur les zones protégées démontre l'utilité de l'instauration de groupes ou de comités intérimaires de travail du STAC de façon plus consistante et permanente. La généralisation de l'utilisation de l'Internet comme moyen de communication devrait réduire de façon significative le coût de fonctionnement des groupes de travail. De plus, ceci permet l'incorporation d'apports du secteur privé. Les questions qui peuvent être traitées par de tels groupes comprennent :

- L'établissement de lignes directrices et de critères;

- La coopération, la coordination et la promotion du SPAW avec les autres conventions et initiatives, y compris la poursuite de l'évolution des autres accords multilatéraux pour s'assurer de la compatibilité continue du SPAW; et
- Un support financier soutenu pour la mise en œuvre du SPAW.

c. Développement d'une relation de travail régional avec l'IUCN.

Le PNUE et l'IUCN participent d'un accord au niveau mondial et le Secrétariat a tenté plusieurs fois d'établir des relations de travail au niveau régional. En plus de la participation en général de l'IUCN aux réunions du STAC, l'important travail entrepris par la Commission sur la survie des espèces de l'IUCN et la Commission mondiale sur les zones protégées pourrait facilement être adapté pour coïncider de plus près avec les besoins du STAC et du Programme SPAW.

d. Etablissement de relations avec le mécanisme des centres d'informations sur la biodiversité parmi les gouvernements membres.

Un certain nombre de pays des Caraïbes ont développé des stratégies de biodiversité nationale et des plans d'action. En dehors de ces plans d'action, les mécanismes de centres d'informations nationaux (et les bases de données relatives d'une certaine manière) ont été établis. Les informations qui pourraient être apportées par de telles structures seraient bénéfiques pour le SPAW, à la fois en terme de mesure de l'efficacité du Programme SPAW mais aussi pour s'assurer que les Annexes demeurent en accord avec la réalité des Caraïbes. De plus, des tentatives supplémentaires devraient être entreprises pour établir des liens entre le STAC et le Réseau d'information inter-américain sur la biodiversité (IABIN). Ceci serait facilement réalisable si les membres du STAC étaient les correspondants nationaux de la CDB et membres de IABIN.

e. Etablissement d'un rôle plus central pour le Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC)

Le Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC) est devenu partie du PNUE en 2000. Ceci devrait avoir deux avantages immédiats. Premièrement, le WCMC possède un réseau de collecte de données dans les Caraïbes qui, avec l'aide du Secrétariat et du WCMC, pourrait accroître considérablement la taille et/ou les objectifs du réseau pour le rendre plus adéquat aux besoins du Programme SPAW et des pays de la région. Deuxièmement, le WCMC pourrait aider le Secrétariat et le WCMC au développement de bases de données dans le cadre du Programme des Caraïbes pour l'environnement.

f. Etablissement de lignes directrices EIE.

Il est uniformément établi que l'impact le plus important sur les zones protégées et les habitats de la faune et de la flore sauvage dans les Caraïbes résulte d'activités de développement. Le Protocole SPAW émet des conditions à la conduite d'EIE là où un tel impact interviendrait probablement. De nombreux pays des Caraïbes possèdent actuellement quelques formes de processus EIE et quelques pays possèdent des

législations et des lignes directrices détaillées. De plus, il existe une littérature étendue sur la théorie et les pratiques EIE et l'établissement de lignes directrices pour l'usage spécifique du Protocole SPAW ne devrait pas être difficile. Les produits et/ou procédures suivants devraient être considérés:

- Législation générique de l'EIE;
- Les lignes directrices et les procédures de l'EIE; et
- Un processus d'évaluation externe, dans le cadre du SPAW, pour les projets majeurs (c'est à dire infrastructure, énergie, etc.) qui aide les gouvernements là où les capacités locales pour évaluer de tels projets sont limitées.

g. Elargir les séries de lignes directrices aux zones protégées.

Les lignes directrices pour l'établissement et la gestion (PNUE, 1996) constituent un premier pas positif vers l'amélioration de la gestion des zones protégées. Un travail supplémentaire est nécessaire dans les domaines suivants:

- Critères et procédures d'évaluation des sites;
- Gestion des données;
- Efficacité de la gestion ; et comme mentionné ci-dessus
- Critères d'évaluation pour l'inscription des zones protégées dans le Protocole.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

37. Quatre réunions du ISTAC ont eu lieu depuis l'adoption du Protocole SPAW il y a neuf ans. Une fois opérationnel, le ISTAC s'est attelé à des tâches majeures requises par le Protocole SPAW. Les tâches primordiales étaient l'établissement du Règlement intérieur et les listes des Annexes pour les espèces à protéger par le Protocole.
38. En plus de s'occuper de l'établissement d'un certain nombre de lignes directrices techniques, le ISTAC a très bien réussi à guider le Secrétariat et les institutions collaboratrices dans l'établissement et la mise en œuvre du Programme SPAW.
39. Cet examen souligne l'énorme bénéfice que le ISTAC a fourni en facilitant le travail en commun avec les organisations nationales, internationales, intergouvernementales et les sociétés civiles. Le contexte de travail en commun a permis un niveau de réussite assez élevé en générant un support substantiel pour le Secrétariat et le Programme SPAW.
40. Les résultats du ISTAC ont été quelque peu étouffés mais en aucun cas éclipsés, par un certain nombre d'imperfections et de lacunes dans son fonctionnement. La plupart de ces imperfections, comme l'utilisation limitée des groupes de travail, peuvent être résolues grâce à une implication et une participation plus active de la part des gouvernements et par une introduction de fonds adéquate.
41. Cependant, comme il est peu probable que les contributions des gouvernements augmentent dans un futur proche, un certain nombre d'actions qui pourraient améliorer l'efficacité du STAC ont été recommandées. Ces actions recommandées comprennent:

- a. L'établissement d'accords de coopération avec les Conventions CITES et celle sur le patrimoine.
- b. L'utilisation des groupes de travail ad hoc d'une manière plus consistante ainsi que du STAC sur une base fixe et plus constante, avec la participation des ONG (comme dans le processus du ISTAC), et l'inclusion possible de participants du secteur privé de façon appropriée.
- c. Le développement de relations de travail avec l'IUCN, en particulier avec sa Commission sur la survie des espèces et la Commission mondiale sur les zones protégées.
- d. L'établissement de relations avec d'autres programmes régionaux, comme les mécanismes de centres d'informations sur la biodiversité pour les gouvernements membres.
- e. Une meilleure utilisation des données contenues dans le Centre mondial de surveillance de la conservation.
- f. Le développement d'une source de financement soutenue pour supporter le travail du STAC.

BIBLIOGRAPHIE

UNEP (OCA)/CAR.5/5, 18 JANVIER 1990: Conférence de Plénipotentiaires relative aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes, Acte final, Kingston, 15-18 janvier 1990.

UNEP: 1992. Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW): Rapport de la réunion, Kingston, 4-8 mai 1992.

UNEP: 1993. Deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW): Rapport de la réunion, Guyane française, 3-5 mai 1993.

UNEP: 1995. Troisième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW): Rapport de la réunion, Kingston, 11-13 octobre 1995.

UNEP: 1996. Lignes directrices et critères communs pour les zones et la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes: identification, sélection, établissement et gestion. PEC Rapport technique No. 37. UNEP Caribbean Environment Programme, Kingston, Jamaïque.

UNEP: 1999. Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW): Rapport de la réunion, La Havane, Cuba, 3-6 août 1999.

LISTE DES ACRONYMES

CaMPAM	- (Réseau de) Gestionnaires des zones marines protégées
CAR	- Centre d'activité régionale
CDB	- Convention sur la diversité biologique
CEP	- Programme pour l'environnement des Caraïbes
CITES	- Convention sur le commerce international des espèces menacées
EIE	- Evaluation de l'impact sur l'environnement
GEF	- Global Environmental Facility
IABIN	- Réseau d'information interaméricain sur la biodiversité
IGM	- Réunion intergouvernementale
ISTAC	- Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire
IUCN	- Union mondiale de conservation
MPA	- Zone marine protégée
ONG	- Organisation non-gouvernementale
PNUE	- Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE-CAR/UCR	- Programme des Nations Unies pour l'environnement - Unité de coordination régionale des Caraïbes
SPAW	- Zones et vie sauvage spécialement protégées
STAC	- Comité consultatif scientifique et technique
UNESCO	- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture
WCMC	- Centre mondial de surveillance de la conservation

APPENDICE 1

TERMES DE REFERENCE

Cette consultation est relative au Programme régional de PNUE-CAR/UCR sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), établies dans le projet CR/FP/CP/0401-94-15: " Programme régional sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)".

Sous la conduite du Coordinateur de l'Unité de coordination régionale (CAR/UCR) du Programme pour l'environnement des Caraïbes et en consultation étroite avec le Responsable du programme SPAW, le consultant aidera aux préparations de deux documents pour la Première réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (SPAW COP1) et Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW, prévues du 23 au 29 septembre 2001 à La Havane, Cuba, soit précisément:

- Un rapport sur l'examen et les analyses du travail du STAC intérimaire depuis sa première réunion en 1992 jusqu'à aujourd'hui pour mettre en relief sa progression, ses performances et ses imperfections, ainsi que ses principales lacunes et le suivi nécessaire de la part du STAC et des Parties du Protocole SPAW. Le document se fondera sur les rapports des quatre réunions du ISTAC, les réunions intergouvernementales du PEC pertinentes et d'autres rapports et informations provenant du Secrétariat du SPAW, des gouvernements et des organisations concernés.

APPENDICE 2

OBJECTIFS DES REUNIONS DU ISTAC

Réunion 1 – Kingston, 4-8 mai 1992

- Revoir et préparer les recommandations et les priorités pour les plans de travail 1992-1993 et 1994-1995 pour le Programme régional SPAW;
- Revoir les critères pour l'inscription des espèces dans les Annexes du Protocole et les critères pour l'établissement des zones spécialement protégées; et
- Commencer l'élaboration du Règlement intérieur pour le Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW.

Réunion 2 – Guyane française, 3-5 mai 1993

- Revoir les activités achevées, en cours et planifiées dans le plan de travail et budget 1993 du SPAW et fournir les recommandations nécessaires à leur mise en œuvre ;
- Revoir et préparer des recommandations détaillées pour donner la priorité au plan de travail 1994-1995 du Programme régional SPAW;
- Revoir et fournir des commentaires sur le projet des Termes de référence pour le fonctionnement administratif, technique et financier du Centre d'activités régional (CAR) pour les zones et la vie sauvage spécialement protégées ; et
- Revoir et fournir des recommandations pour la finalisation des lignes directrices et des critères communs pour l'identification, la sélection, l'établissement et la gestion des zones protégées dans la région des Caraïbes comme proposé par le Groupe d'experts ad hoc au ISTAC.

Réunion 3 – Kingston, 11-13 octobre 1995

- Revoir l'état de la mise en œuvre des activités du plan de travail et budget révisés 1994-1995 du SPAW et fournir les recommandations appropriées pour leur finalisation;
- Revoir et fournir des recommandations concrètes sur la mise en œuvre du plan de travail 1996-1997 du Programme régional SPAW;
- Décider de l'adoption du projet révisé "Lignes directrices et critères communs de la région des Caraïbes pour l'identification, la sélection, et l'établissement et la gestion des zones protégées d'intérêt national", conformément à la Décision No. 1 de la Septième

réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et la Quatrième réunion des Parties contractantes (Kingston, 12-14 décembre 1994);

- Revoir et fournir des recommandations sur les relations entre la Convention sur la diversité biologique(CDB), la Convention sur le commerce international des espèces menacées animales et végétales (CITES) et le Protocole sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), ainsi qu'entre les listes des espèces figurant dans CITES et dans le Protocole SPAW, et fournir des orientations pour le développement d'un programme de coopération entre la CDB et SPAW à élaborer conformément à la Décision No. 1 de la Septième réunion intergouvernemental sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes PEC et la Quatrième réunion des Parties contractantes (Kingston, 12-14 décembre 1994) ;
- Revoir le processus de l'Initiative internationale pour les récifs de corail (ICRI) fournir des recommandations sur sa mise en œuvre dans la région des Caraïbes ; et
- Noter l'état de développement relatif à l'établissement du Centre d'activités régional (CAR) pour le Programme régional SPAW.

Réunion 4 – La Havane, Cuba, 3-6 août 1999

- Revoir l'état de la mise en œuvre des activités depuis la dernière réunion du ISTAC en 1995, en mettant l'accent sur le Plan de travail et budget SPAW 1998-1999 et fournir des recommandations de façon appropriée pour leur finalisation;
- Revoir et fournir des recommandations concrètes sur la mise en œuvre du Plan de travail et budget 2000-2001 du Programme régional SPAW;
- Revoir et discuter des activités de support de l'Initiative internationale pour les récifs de corail (ICRI) dans la région des Caraïbes et fournir les recommandations nécessaires à la poursuite de sa mise en oeuvre; et
- Noter l'état de développement relatif à l'établissement du Centre d'activités régional (CAR) pour le Programme régional SPAW.

APPENDICE 3

PRODUITS DU PROGRAMME SPAW

Les produits figurant dans cet appendice ont été élaborés soit par l'Unité de coordination régionale du PNUE- Programme pour l'environnement des Caraïbes (dans sa fonction de Secrétariat pour le Protocole SPAW) ou par les institutions qui ont participé au Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC). Ces documents ont été produits ou pour supporter le processus du ISTAC et la mise en œuvre du SPAW, ou émanent de recommandations faites par le ISTAC.

A. Fonctionnement du ISTAC/STAC

1. Projet de Règlement intérieur pour le Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW (1992).
2. UNEP: 1992. Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW): Rapport de la réunion. Kingston, 4-8, mai 1992.
3. UNEP: 1993. Deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW): Rapport de la réunion. Guyane française, 3-5 mai 1993.
4. UNEP: 1995. Troisième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW): Rapport de la réunion. Kingston, 11-13 octobre 1995.
5. UNEP: 1999. Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW): Rapport de la réunion. La Havane, Cuba, 3-6 août 1999.

B. Normes/lignes directrices

6. 1992. Lignes directrices proposées pour être utilisées pour l'analyse des études de cas à présenter à l'atelier CCA sur la gestion des zones protégées.
7. 1992. Critères pour l'inscription des espèces dans les Annexes du Protocole et pour l'établissement des zones protégées.

8. 1992. Annexes I, II, & III du Protocole SPAW. Espèces recommandées pour être considérées en priorité par le Protocole.
9. Projet des lignes directrices et critères pour la gestion des tortues marines menacées et en voie d'extinction dans la région des Caraïbes (UNEP(OCA)/CAR WG.19/INF.7).

C. Plans de gestion des espèces

10. Plan de gestion régional pour le lamantin, *Trichechus manatus*. Rapport technique du PEC No. 35.
11. Plans de restauration de la tortue marine pour 11 pays: Antigua & Barbuda, Aruba, Barbade, Belize, Îles Vierges britanniques, Antilles néerlandaises, St. Kitts-Nevis, Ste. Lucie, St. Vincent & les Grenadines, Suriname, et Venezuela (voir les rapports techniques).
12. Plan de restauration du lamantin pour 6 pays : Belize, Costa Rica, Jamaïque, Mexique et Trinité & Tobago.
13. La conque royale (*Strombus gigas*): besoin de gestion dans toutes les Caraïbes (UNEP(OCA)/CAR WG.19/INF.13)

D. Rapports techniques

14. WIDECAST Plan de Acción para la Recuperación de las Tortugas Marinas de Venezuela. CEP Technical Report No. 39. (*espagnol seulement*)
15. Coastal Tourism in the Wider Caribbean Region: Impacts and Best Management Practices. CEP Technical Report No. 38. UNEP Caribbean Environmental Programme, Kingston, 1997. (*anglais seulement*)
16. Common Guidelines and Criteria for Protected Areas in the Wider Caribbean Region: Identification, Selection, Establishment and Management. CEP Technical Report No. 37. UNEP Caribbean Environment Programme, Kingston, Jamaica., 1996. (*anglais et espagnol*)
17. Status of Protected Area Systems in the Wider Caribbean. CEP Technical Report No. 36. UNEP Caribbean Environment Programme, Kingston, Jamaica, 1996. (*anglais seulement*)
18. UNEP: 1995. Plan de gestion régional pour le lamantin des Caraïbes, *Trichechus manatus*. CEP Technical Report No. 35. UNEP Caribbean Environment Programme, Kingston, Jamaica.

19. Sea Turtle Recovery Action Plan for St. Vincent and the Grenadines WIDECAST. CEP Technical Report No. 27, 1993. (*anglais seulement*)
20. Sea Turtle Recovery Action Plan for St. Lucia WIDECAST. CEP Technical Report No. 26, 1993. (*anglais seulement*)
21. Sea Turtle Recovery Action Plan for Aruba WIDECAST. CEP Technical Report No. 25, 1993. (*anglais seulement*)
22. Sea Turtle Recovery Action Plan for Suriname WIDECAST. CEP Technical Report No. 24, 1993. (*anglais seulement*)
23. Sea Turtle Recovery Action Plan for Belize WIDECAST. CEP Technical Report No. 18, 1992. (*anglais seulement*)
24. Sea Turtle Recovery Action Plan for St. Kitts and Nevis WIDECAST. CEP Technical Report No. 17, 1992. (*anglais seulement*)
25. Sea Turtle Recovery Action Plan for Antigua and Barbuda WIDECAST. CEP Technical Report No. 16, 1992. (*anglais seulement*)
26. Sea Turtle Recovery Action Plan for the British Virgin Islands WIDECAST. CEP Technical Report No. 15, 1992. (*anglais seulement*)
27. Sea Turtle Recovery Action Plan for Barbados WIDECAST. CEP Technical Report No. 12, 1992. (*anglais seulement*)
28. Sea Turtle Recovery Action Plan for the Netherlands Antilles WIDECAST. CEP Technical Report No. 11, 1992. (*anglais seulement*)

E. Autres Publications/Rapports

29. UNEP: 2000. Financement des zones protégées dans la région des Caraïbes : un guide pour les gestionnaires et les organisations de conservation. UNEP Caribbean Environment Programme. Kingston, Jamaica.
30. 2000. Brochure pour les gouvernements, les personnes et les organisations intéressées par le Protocole SPAW, ses obligations et ses avantages.
31. Analyse comparative de la CDB, la Convention CITES et le Protocole SPAW (UNEP(OCA)/CAR WG.19/4).

32. Analyse comparative des espèces figurant dans le SPAW et CITES (UNEP(OCA)/CAR WG.19/INF.12).
33. Guide de législation pour aider à la mise en œuvre nationale du Protocole SPAW (UNEP(OCA)/CAR WG.13/3).

F. Formation

34. Cours pour les éducateurs en gestion des MPA:
 - Saba, novembre 1999 - 9 personnel de MPA de 7 pays anglophones et néerlandophones;
 - République Dominicaine, mai 2000 - 15 personnel hispanophone de MPA de 8 pays;
 - Manuel de formation en MPA et documentation en rapport ;
 - Cours nationaux et locaux en 2000-2001 à Antigua et Barbuda, Bahamas, Colombie, Cuba, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Antilles néerlandaises, Ste. Lucie, Trinité et Tobago et Venezuela.
35. Activités de formation du Projet du Réseau pour l'environnement des Caraïbes (CEN).

G. Projets particuliers

36. Projet du Réseau pour l'environnement des Caraïbes (CEN) (1996-1999). Le but du Projet CEN était d'améliorer la qualité de l'environnement et la protection des ressources côtières et marines dans la région des Caraïbes en encourageant l'utilisation de pratiques écologiquement rationnelles de la part de l'industrie du tourisme.
37. Rapports du CEN
 - Formation supérieure et sensibilisation du public sur le tourisme côtier des Caraïbes.
 - Pourquoi traiter les eaux usées ? Considérations environnementales, sanitaires et légales.
 - Tendances dans la Certification des hôtels et les programmes d'évaluation : lignes directrices pour les Caraïbes.
 - Manuel pour la gestion des dunes de sable dans la région des Caraïbes. Novembre 1998.
 - Manuel de formation régionale des Caraïbes sur la gestion côtière intégrée pour l'industrie du tourisme. Janvier 1999.
 - Tourisme côtier dans la région des Caraïbes. Rapport technique du PEC No. 38.
 - Manuel de fonctionnement des traitements des eaux usées pour la région des Caraïbes.
 - Manuel de formation pour la région des Caraïbes sur les projets d'installations touristiques écologiquement rationnelles et le développement de l'industrie du tourisme. Janvier 1999.

38. Cours de formation du CEN

- Cours bilingue de dix jours *Cours de formation des éducateurs en ICAM* Kingston, Jamaïque février 1998. Implication de vingt-deux participants venant de quinze pays différents.
- Deux cours de trois jours *Atelier sur la gestion intégrée pour le tourisme des zones côtières*. Barbade, avril 1998 et Porto Rico, juin 1998.
- Deux cours de formation de cinq jour en *Meilleures pratiques de gestion pour la gestion des déchets liquides et solides pour l'industrie du tourisme*. Ste. Lucie, février 1998 et Playa del Carmen, Quintana Roo, Mexique, juin 1998.
- Deux cours de formation de cinq jour en *Implantation et conception d'installations touristiques*. Tobago, mai 1998 et Punta Cana, République Dominicaine, juin 1998.

39. Activités de démonstration du CEN

- Gestion intégrée des ressources côtières en République Dominicaine en mettant l'accent sur les zones touristiques cibles.
- Réhabilitation des dunes de sable à Anguilla.
- Amélioration de la qualité des eaux du rivage sur la côte ouest de Ste. Lucie: fonctionnement des stations de traitement des eaux usées dans les installations touristiques

H. Partenaires institutionnels

40. Mémoire de la Coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), mars 3, 1997.

- Echange d'informations sur les sujets pertinents;
- Disposition de l'information sur les experts des Caraïbes pour l'inclusion de la liste d'experts dans la CDB ainsi que ses groupes de travail sur les zones marines protégées ;
- UNEP(DEC)/CAR IG6.19/INF.6). "Relation de programme entre la Convention de Carthage et la Convention sur la diversité biologique".

41. Collaboration avec le gouvernement de la France pour l'établissement d'un Centre d'activités régional (CAR) en Guadeloupe. Le CAR a ouvert en janvier 2000.

42. Elaboration et support du Réseau des gestionnaires des zones marines protégées (CaMPAM):

- Bases de données sur 300 sites;
- Internet listserv;
- Fonctionnement du Fonds des petites subventions, juin 2000.

43. Mémoire sur la coopération avec le Bureau de la Convention Ramsar, 1^{er} mai, 2000. Le secrétariat Ramsar a convoqué le premier atelier de formation de SPAW Caraïbes à Trinité, du 11 au 15 décembre 2000.

44. Correspondants régionaux pour l'Initiative internationale pour les récifs de corail (ICRI). En collaboration avec le Réseau de surveillance mondial des récifs de corail (GCRMN) et avec les experts régionaux, qui produits des rapports sub-régionaux actuels et consolidés pour les Amériques tropicales sur l'état des récifs de corail.

APPENDICE 4

EXAMEN DES QUESTIONS ENVOYÉES AUX PARTICIPANTS -DES RÉUNIONS DU ISTAC

Cher collègue,

L'Unité de coordination régionale du PNUE – Programme pour l'environnement des Caraïbes est en train de diriger un examen du travail du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole SPAW. L'examen sera présenté à la Première réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW et la Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole SPAW.

Nous sollicitons vos apports pour cet examen, en vous interrogeant sur votre vision sur le travail du ISTAC jusqu'alors. Vos commentaires seront tenus complètement confidentiels, alors que votre réponse sera ou incluse dans le rapport de l'examen ou soumise au PNUE-CAR/UCR.

1. A combien de réunions du ISTAC avez-vous assisté ?
2. Étiez-vous au courant des buts et des objectifs du ISTAC avant de participer à sa première réunion?
Si non, pensez-vous être maintenant pleinement informé sur les buts et objectifs ?
3. Le travail du ISTAC satisfait-il aux objectifs tels que vous les comprenez ?
4. La liste des résultats du ISTAC, comment vous les percevez (liste par ordre d'importance, avec un plus important) ?
5. Mentionnez quelque autre avantage du ISTAC, si vous le considérez différent d'une des questions (4) ci-dessus.
6. Mentionnez les imperfections et les limitations du ISTAC, comment vous les percevez (liste par ordre d'importance avec un plus important) ?
7. Quelles sont, d'après vous, les principales questions à traiter dans le futur travail du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) (liste par ordre d'importance avec un plus important)?
8. Fournir tous les commentaires supplémentaires sur le travail ISTAC jusqu'alors, et /ou les directions futures et les occasions pour le ISTAC.

Merci.